

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Convocation du 22 mars 2022

Lieu : mairie 20h00

Présents : Mme et Mrs, VOISE Anne-Marie, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, CROCI Jean Michel, LAMY Jean-Philippe. Julien EVRARD.

Absents (es) excusés (es) : Mmes GARNIER Nadine, DANGLA-GENDREAU Laure BRUNEAU Valérie, BONAFY-HUET Aurore, HILAIRE-LOMBARD Betty,

Pouvoirs : Mme Laure DANGLA-GENDREAU donne pouvoir de voter en son nom à Mr Simon CUILLERDIER. Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Bernard DELOMENIE . Mme Nadine GARNIER donne pouvoir de voter en son nom à Mr Guillaume BOUCHER. Mme BONAFY-HUET Aurore donne pouvoir de voter en son nom à Mr Pierre LAGRANGE

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie VOISE

Mr Guillaume BOUCHER, retenu à son travail ne pourra être présent : son pouvoir est annulé.

## Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2022
  - Vote des taux
  - Vote des budgets primitifs 2022
  - Subventions
  - Convention fourrière SPA
  - Logement gratuit pour les déplacés ukrainiens
  - Eclairage public
  - Indemnités des élus
  - Base adresse
  - Syndicat de voirie : adhésion nouvelle commune
  - Affaires diverses
- 

## Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2022 :

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 22 février 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs)

POUR : 11

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude financière effectuée par le trésorier. Il en ressort que la commune maîtrise bien ses charges et que les taux sont bas par rapport à la moyenne des communes de même strate de population.

### **Vote des taux :**

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un rebasage du taux de TFPB. Ainsi le taux de référence de TFPB 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (12.23 %) et du département (18.96 %) soit 31.19 %. Les bases ont légèrement augmenté. Il est proposé, une augmentation du taux de TFPB de 1% ,ce qui augmenterait les recettes de la commune de 2000 €. L'augmentation des taux permet à la commune de continuer ses investissements et de mener ses projets à bien.

VOTE : Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à 10 voix pour (7 + 3 pouvoirs) et 1 abstention, (Mme Anne marie VOISE), accepte le changement des taux comme suit :

Taxe Foncière Bâti : le taux passe de 31.19 % à 31.50%

Taxe Foncière Non Bâti : le taux passe de 52.50% à 53.02 %

### **Subventions :**

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe globale pour l'année 2021 était de 6 000 €. Enveloppe que nous avons ensuite distribuée après l'étude des demandes pour la somme de 4 900 €. Comme l'année précédente, Monsieur le Maire propose de n'examiner que les demandes d'associations communales, à savoir Culture et Loisirs, ACCA, et Li en Goure. L'enveloppe globale reste à 6000 €. Le reste sera débattu au prochain conseil. Une réunion de la commission « vie locale, associations » se réunira le 11 avril pour en discuter.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

### **Convention fourrière SPA**

Chaque année nous signons une convention de fourrière avec la SPA (Société Protectrice des Animaux), ce qui nous permet, la commune n'ayant pas de fourrière, d'y emmener les animaux trouvés. L'adhésion nous coûte 0.65 € / habitant au lieu de 0.63 € en 2021. Si la commune n'adhère pas à la fourrière départementale, elle se doit de mettre en place une fourrière et du personnel qui puisse s'occuper des animaux. Vote pour l'adhésion :

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

### **Vote des budgets primitifs 2022**

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 :**

##### **Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 22 113.83 €

Total des dépenses : 22 113.83 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 4 443.83 € d'excédent de fonctionnement 2021 reporté en recettes)

##### **Section d'investissement :**

Total des recettes : 53 146.79 €

Total des dépenses : 53 146.79 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 39 532.99€ d'excédent de d'investissement 2021 reporté en recettes)

Nous n'avons pas de restes à réaliser.

Les amortissements 2022 sont :

- Amortissement des biens et des études : 13 613.80 €
- Amortissement des subventions correspondantes : 7 670.00 €

Peu de travaux sont prévus sur ce budget. Une somme de 39 404.54 € sera prévue en investissement pour permettre d'effectuer des travaux non prévus à ce jour.

### **Dette :**

Annuité de l'exercice 2022 : 5 963.30 € dont capital : 4 447.61 € et intérêts : 1 515.69 €

Le capital restant dû au 01.01.2022 est de : 87 108.36 €

Le capital restant dû au 31.12.2021 est de : 82 660.75 €

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

### **BUDGET COMMUNE 2022 :**

#### **Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 614 759.22 €

Total des dépenses : 614 759.22 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un excédent de fonctionnement 2021 de : 129 116.22 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 614 759.22 €

recettes crédits ouverts : 485 643.00 + 129 116.22 € = 614 759.22 €

#### **Section d'investissement :**

Total des recettes : 679 376.05 €

Total des dépenses : 679 376.05 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un solde d'exécution d'investissement 2021 de : - 83 685.84 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 544 390.21 € + 51 300.00 € de RAR + 83 685.84 € solde 2021 reporté = 679 376.05 €

recettes crédits ouverts : 575 976.05 € + 103 400.00 € de RAR = 679 376.05 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 51 300 .00 € en dépenses ( la maison dans le bourg pour 1 900.00 €, la rénovation de la toiture de l'église pour 39 400 € les travaux de voirie pour 10 000 €)

En recettes les restes à réaliser sont de 103 400.00 € ( rénovation toiture église : 41 900 € DSIL toiture église : 18 700 €, DRAC toiture église :33 000 €, maison de services : 9 800 €), ce sont des subventions en attente.

En plus des restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont les suivantes : la création de la chaufferie (192 240 €), des travaux de voirie (25 000.00 €) , la place ( 30 000 € ), la mise en place de base adresse (1600 € ), la maison de services (3000 €),l'annuité de l'emprunt pour 33 909.57 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes : le FCTVA (récupération de la TVA sur les investissements 20201 (25 000.00 €) , la taxe d'aménagement ( taxe d'urbanisme sur les nouvelles constructions 3 000 €), les subventions du Département pour la voirie, la place, la chaufferie l'église, les subventions de l'Etat pour les mêmes travaux. Un virement à la section d'investissement sera effectué pour une somme de 31 585.64 €

### **Dette :**

Annuité de l'exercice 2022 : 33 909.57 € dont capital : 28 932.60 € et intérêts : 4 976.97 € en baisse par rapport à 2021, dû notamment aux emprunts concernant l'aménagement du bourg, dont un de 150 000.00 € qui a été soldé en 2022

### **Opérations d'ordre :**

Le trésorier demande deux opérations qui n'ont pas d'incidence sur le budget car ce sont des opérations internes : Le législateur considère que les subventions perçues pour l'aménagement du bourg sont des subventions en nature, il faut juste les intégrer sur deux autres comptes ( mandat au compte 204132 041 en dépenses d'investissement pour 270 500.21 € et titre au compte 4582 041 en recettes d'investissement pour 270 500.21 €)

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés

### **Logement gratuit pour les déplacés ukrainiens :**

Monsieur le Maire rappelle la situation en Ukraine. Nous pourrions être amenés à mettre à disposition le logement à côté de la mairie. Si tel est le cas, il faut prendre une délibération afin d'indiquer que la mise à disposition est bien gratuite

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

### **Eclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la hausse des tarifs d'électricité et propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures dans le bourg comme cela existe déjà dans certaines rues. Le débat s'engage et le vote est reporté au prochain conseil.

### **Indemnités des élus**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Loi proximité et engagement , les élus doivent publier leurs indemnités perçues dans le cadre de leur ou leurs mandat(s)  
Pour l'année 2021, Monsieur le Maire a perçu 14 710.48 €, les adjoints 4 295.28 € chacun.

### **Base adresse**

Monsieur le Maire indique que nous avons dorénavant obligation de numérotter les rues et habitations de la commune. C'est chose faite depuis plusieurs années dans notre commune. Avec l'arrivée de la fibre et le vote de la loi 3DS, il faut entrer toutes les adresses de la commune dans un fichier nommé base adresse locale, qui répertorie l'intégralité des adresses présentes sur la commune. Cette base est gérée par la commune et publiée sous la responsabilité du maire. Ces adresses sont publiées dans la Base Adresse Nationale, qui garantit une meilleure prise en compte des adresses, notamment pour les secours. Après vérification, la numérotation est bien prise en compte, mais mal située sur la carte et les GPS utilisés. Il s'agit de reprendre la totalité du fichier. La poste nous propose son aide tout au long de cette mise en place et nous garantit la fiabilité des données. Elle nous propose un

devis de 1288€ HT soit 1545.60 € TTC. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

**Syndicat de voirie : adhésion nouvelle commune**

La Commune de Beynac souhaite adhérer au Syndicat de Voirie. Celui-ci a accepté cette nouvelle commune lors de la réunion du comité syndical le 22 mars moyennant une cotisation de 0.50 € par habitant.

VOTE : 11 (8+3 pouvoirs) POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

**Affaires diverses :**

Réunion de la Commission communication mercredi 31 mars

Réunion de la commission vie locale le 11 avril

Levée de séance à 23 heures.

